

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <i>14/02/2017</i>	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Mise à 2x2 voies de la RD32

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental de la Guadeloupe

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame Josette Borel-Lincertin, Présidente

RCS / SIRET

siren 229 710 017

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6.a) Décret n°2016-1110 du 11/08/16	Travaux d'élargissement de la RD32 (de 2 voies à 4 voies) sur environ 400 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le tronçon de RD32 situé entre le carrefour avec la rue Thomas Edison au Nord et le carrefour avec la rue Henri Becquerel au Sud fera l'objet de plusieurs aménagements :

- hausse du profil en long (bord de chaussée > 2.3 m NGG) avec construction d'un ouvrage hydraulique (deux cadres de 2 m de large et de 2.1 m de haut situés entre 0 et 2.1 m NGG) ;
- passage de 2 à 4 voies (2x2) ;
- adaptation des carrefours Nord et Sud.

4.2 Objectifs du projet

Le tronçon de RD32 concerné est régulièrement victime d'inondations lors d'événements pluvieux.

L'objet de l'opération est de rendre cette voirie hors d'eau (jusqu'à un événement centennal) par la mise en place d'aménagements définis par une étude hydraulique.

C'est également l'occasion d'élargir le tronçon concerné compte tenu des problèmes de congestion existants ; cet aménagement a été proposé dans le cadre d'études de trafic réalisées sur le secteur de Jarry.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'accès à Jarry par la RD32 (à 2x1 voie) sera maintenu pendant toute la durée du chantier sauf, probablement, lors d'événements ponctuels de raccordement par exemple.

Dans un premier temps, une déviation provisoire à 2x1 voie sera construite sur un remblai existant à l'Est de la RD32 où sera basculée la circulation. La RD32 libérée sera préchargée afin de rehausser le profil en long. Le préchargement concernera également l'Ouest de la RD32 afin d'obtenir une largeur correspondante à une 2x2 voies.

Puis la partie Ouest de la RD32 définitive est construite sur le préchargement. Ainsi, le trafic est basculé sur cette partie et la chaussée provisoire est détruite. Enfin, la partie Est de la RD32 définitive est construite sur le préchargement avant ouverture de la 2x2 voies à la circulation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise à 2x2 voies de la RD32 sera accompagnée d'une adaptation des carrefours Nord (avec la rue Thomas Edison) et Sud (avec la rue Henri Becquerel à l'Est et l'impasse des Palétuviers à l'Ouest).

Au Sud, et dans le sens Sud-Nord, l'entrée de la rue H. Becquerel vers la RD32 se fera désormais en voie affectée en lieu et place du stop actuel. Dans le sens Nord-Sud, la sortie vers l'impasse des palétuviers se fera par un biseau de sortie (et non en voie affectée car le trafic est faible). Ainsi, sur ce carrefour, l'accès sur la RD32 depuis l'impasse des palétuviers s'effectuera via un stop afin d'obtenir une continuité d'une 2x2 dans le sens Nord/Sud.

Au Nord, le projet est en interaction avec le projet de reprise de l'échangeur de la Jaille porté par la Région Guadeloupe et Routes de Guadeloupe. Le projet de mise à 2x2 voies sera rendu compatible avec l'aménagement actuel ainsi qu'avec l'aménagement futur.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la loi sur l'eau (rubriques 3.3.1.0. et 2.1.5.0. article R.214-1 du code de l'environnement).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire est rempli dans le cadre de la procédure de cas par cas des études d'impact au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Réhausse du profil en long, bord extérieur chaussée	2.3 m NGG
Ouvrage hydraulique : 2 cadres	l = 2 m et H = 2.1 m
Mise à 2x2 voies	L = 390 m et l = 17 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
RD32 (voie verte Jarry) Baie-Mahault	Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. <u>61</u> ° <u>34</u> ' <u>14</u> " <u>0</u> Lat. <u>16</u> ° <u>15</u> ' <u>04</u> " <u>N</u>
	Point d'arrivée : Long. <u>61</u> ° <u>34</u> ' <u>16</u> " <u>0</u> Lat. <u>16</u> ° <u>14</u> ' <u>51</u> " <u>N</u>
Communes traversées :	
	Commune de Baie-Mahault

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet consiste à élargir une route existante de 2 à 4 voies.
L'emprise du projet correspond à la RD32 actuelle et à ses accotements (remblais existants) ainsi qu'à la bordure de la forêt marécageuse.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme de la ville de Baie Mahault (décembre 2000), en révision

Règlement applicable à la zone de projet : Zone Nr (espace remarquable de la commune), en révision

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/elude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne la commune Baie-Mahault, commune littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La RD32 actuelle est située dans une zone Nr au PLU (espaces remarquables) de par la présence de la forêt marécageuse. Le PLU fera l'objet d'une révision afin que l'emprise de la route actuelle et du projet soit en dehors de ce zonage.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Baie-Mahault approuvé
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de ressource naturelle du sous-sol.
Milieu naturel	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera d'empiéter sur les bordures de la forêt marécageuse (bande d'une dizaine de mètres de large de part et d'autre de la voirie actuelle).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Au Nord du projet de mise à 2x2 voies, la Région Guadeloupe a entrepris la modification de l'échangeur de la Jaille.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à sécuriser la RD32 face au risque inondation, et ce, jusqu'à une période de retour centennale. Compte tenu des problèmes de congestion existants sur cette entrée de Jarry, c'est également l'occasion d'élargir le tronçon concerné de 2 à 4 voies.

Les principales incidences du projet concernent la gestion des eaux pluviales et la présence d'une zone humide (forêt marécageuse).

Le projet étant soumis à la loi sur l'eau pour ces deux thématiques, ces incidences seront traitées dans le cadre de cette procédure.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BASSE-TERRE

le,

- 9 FEV. 2017

Signature




Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact
Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique			
Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	Nom de la voie <input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		
		@	<input type="text"/>
Personne morale			
Nom	Conseil Départemental de la Guadeloupe	Prénom	<input type="text"/>
Adresse du siège social	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	Nom de la voie Boulevard Félix Eboué		
	<input type="text"/>		
Code postal	97100	Localité	Basse-Terre
		Pays	France
Tél.	0590 99 77 77	Fax	0590 99 76 00
Courriel	info @cg971.fr		
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	Arbau	Prénom	Pierre-Jean
Qualité	Sous directeur des routes, ports et aéroports		
Tél.	0590 99 77 77	Fax	0590 99 76 00
Courriel	PierreJean.ARBAU@cg971.fr		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

